

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 35 35 38

Durée

1 jour
7 heures

Public

Responsable RH, assistant(e) RH,
gestionnaire paie, comptable

Prérequis

Avoir une bonne pratique en gestion
administrative du personnel.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et
d'exercices pratiques, études de cas.

Formateur

Expérimentée dans le sociale et la paie

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la
formation par les participants,
analyse de l'atteinte des objectifs.
Attestation de fin de formation

Informations complémentaires

Le programme est susceptible d'être modifié
suivant les dernières actualités sociales

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :
Maîtriser les obligations et la réglementation selon les réformes applicables

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

Approfondir ses connaissances des règles du droit du travail.
Savoir analyser avec fiabilité les situations rencontrées

Contenu

Conventions Collectives des Ouvriers du Bâtiment : NON ENTREE EN
VIGUEUR DES CCN MODIFIEES

Les conséquences sur :

- Le contingent d'heures supplémentaires,
- Le travail de nuit, du dimanche, des jours fériés
- L'indemnité de trajet
- Le calcul des zones des indemnités de petit déplacement
- Les conditions de versement de l'indemnité de repas
- La définition de l'ouvrier envoyé en grand déplacement
- Aide à la négociation d'un accord d'entreprise dans les TPE et
PME : permettre aux entreprises de sécuriser leurs nouvelles
pratiques et de conclure un accord collectif adapté à leur situation
- Modèles d'accords et mode d'emploi de la négociation

Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage : quelles évolutions
sur :

- Le conseil en évolution professionnelle (CEP)
- Le contrat d'apprentissage
- Le compte personnel de formation (CPF)
- Le CPF de transition professionnelle
- L'entretien professionnel
- Le plan de développement des compétences
- La promotion par alternance (PRO-A)
- Le contrat de professionnalisation

RGPD – Nouvelles obligations de protection des données
personnelles : la conformité un an après son application
- La mise en place de cette nouvelle conformité obligatoire

LE CSE

- Le conseil social économique : la mise en place en 2019

La réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Nouvelle application

Les dernières jurisprudences de la cour de cassation sur :

- Les heures supplémentaires
- Les salariés étrangers

